

République Française  
Département  
AIN  
Commune de  
**VESANCY**

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09/01/2018

(Convocation 03/01/2018)

**Présents :**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER, Yannick DUPRAZ- DANGE.**

**Début de séance : 20H37**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Mark BÜTTNER**

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance 05/12/2017**

**Le point sur les arrêtés du maire**

**Arrêté 032-2017** portant modification du temps de travail hebdomadaire de Madame Antoinette MENOUD

**URBANISME Rapporteur Bernard MUGNIER**

**-Les demandes en cours**

**Certificat d'urbanisme d'information CUA 001436 17B0017**, reçu le 06/12/2017 de Maître SOUARES pour la vente d'un appartement lot 4 de la parcelle B239 sise 6 route de Divonne, appartenant M VERLEY. Reçu le 06/01/ 2018 une déclaration d'intention d'aliéner pour le même dossier.

**Certificat d'urbanisme d'information CUA 001436 17B0018**, reçu le 06/12/2017 de Maître DELAMBRIE de FERNEY VOLTAIRE pour la vente des parcelles B155 et 156 sises 21, route de la Vesancière de M VALLIER à M BOIS et Mme STEINBACH.

**Certificat d'urbanisme d'information CUA 001436 18B0001**, reçu le 06/12/2018 de Maître SOUARES de Gex pour la vente d'un bien appartenant à M HOULLEMARE, sis 390 rue du château.

**Permis de construire PC 001436 17B0004**, reçu le 20/12/2017 de M Dominique SOUPE pour la construction d'une maison individuelle sur la route de la Vesancière (Terrain ZBINDEN). Dossier en cours d'instruction.

**FINANCES Rapporteur Pierre BATARD****- Ouverture anticipée de crédit d'investissement avant le vote du budget 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, avant le vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir l'inscription par anticipation au budget principal 2018 de la commune des crédits d'investissement pour :

- Les dépenses pour la maîtrise d'oeuvre du projet de réhabilitation du château pour un montant de 200 000 €

-Les dépenses pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux de 20 000€

**-Soit au Total 220 000 €**

**Considérant** que les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement en 2017, s'élevaient à 908 050 €

**Considérant** qu'aucun crédit de paiement n'a été ouvert pour les autorisations de programmes pluriannuels

Ce qui autorise en anticipation budgétaire sur le budget primitif de la commune pour 2018 : un quart de 908 050 soit 227 012 €

**Il est proposé un montant d'anticipation au budget 2018, de 220 000 € répartis comme suit**

**Anticipations au Budget 2018 des crédits d'investissement**

IMPUTATION	SITE	ANTICIPATION 2 018
Opération château 2031-18 Etudes	Château	220 000
<b>TOTAL</b>		<b>220 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, la proposition.**

**- Don**

Comme chaque année Monsieur Cherif JAHLAN a fait un don au bénéfice des œuvres sociales de la commune.

Il est proposé d'accepter ce don de 1 500 € pour la commune pour répondre aux actions sociales que la commune conduit en direct depuis le début 2016. (Service transport pour consultation médicale, repas des aînées...)

Les remerciements du conseil sont adressés à Monsieur JAHLAN.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité, la proposition**

**ECOLE Rapporteur Eliane JONKER**

**-Le point sur les rythmes scolaires**

Suite à la décision de Gex et Divonne, Il est proposé de consulter les parents d'élèves et les personnels associés sur l'opportunité de revenir à la semaine de 4 jours dans notre école.

**Il est proposé d'une part, de prévoir une réunion consultative avec les délégués des parents d'élèves, les enseignants et l'ATSEM et d'autre part, de lancer une consultation auprès des parents.**

**RELATIONS AVEC LA CCPG**

**- Validation du rapport de la CLECT Rapporteur Pierre BATARD**

Suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le conseil communautaire détermine en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées l'attribution de compensation à verser aux communes.

C'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui dans un rapport présente la situation et les propositions d'attribution de compensation pour chaque commune.

Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux. A la suite, le conseil communautaire votera le montant définitif 2017 des attributions de compensation présenté par la CLECT.

Ainsi le rapport de la CLECT, transmis, précise le principe de l'attribution de compensation, la méthode d'évaluation des charges transférées pour les 14 zones d'Activités Economique (ZAE) transférées (ne concerne pas Vesancy) et la méthode d'évaluation des charges transférées pour le tourisme qui correspond pour Vesancy au montant qui était versé en 2016 à l'OTPGF soit 900 €.

Ainsi, pour information l'attribution de compensation qui avait été estimé dans un premier temps AC provisoire à 14 895 € sera en définitive de 13 995 € pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à la majorité, (11 Pour, 1 abstention) le rapport de la CLECT.**

**- Procès-Verbal de mise à disposition des ouvrages d'eaux pluviales**

**Rapporteur François BEAUDET**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion des eaux pluviales a été transférée à la CCPG. Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la CCPG des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Ainsi la CCPG a transmis un PV de mise à disposition sur lequel l'assemblée doit délibérer.

Ce PV fixe les conditions de mise à disposition des équipements publics communaux.

Ainsi seront mis à disposition les ouvrages suivants :

- Les réseaux d'eau pluviale comprenant regards, grilles et avaloirs y compris les branchements jusqu'en limite du domaine publics et hormis les ouvrages indissociables de la voirie et les ouvrages compris dans le périmètre de la compétence « Zone d'Activité Economique »  
On entend par ouvrages indissociables de la voirie :- les caniveaux et fossés situés le long d'une route ou encore les bassins de rétention collectant exclusivement les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée-les bouches d'égout eaux pluviales qui font partie du domaine public routier
- Les fossés et ravines récupérant les eaux pluviales des habitations hormis les cours d'eau qui sont intégrés à la compétence « GEMAPI » et les ouvrages compris dans le périmètre de la compétence « Zone d'Activité Economique ».
- Les ouvrages de rétention des eaux pluviales hormis les ouvrages indissociables de la voirie, les ouvrages intégrés à la compétence GEMAPI et les ouvrages compris dans le périmètre de la compétence « Zone d'Activité Economique ».
- Les ouvrages annexes eaux pluviales comme les débourbeurs et les pièges à matériaux.

Ainsi, sur Vesancy une première estimation :

Réseaux eaux pluviales y compris, grilles, regards, avaloirs, débourbeurs et déshuileurs :

**4,7 kml**

Fossés et ravines y compris pièges à matériaux : **2,5 kml**

Ouvrage de rétention : **0** (Le bassin au bas du lagunage serait de la compétence GEMAPI)

Le transfert de compétence implique que sur ces ouvrages la CCPG assume l'ensemble des obligations de la commune, exerce tout pouvoir de gestion et assure l'entretien et le renouvellement des biens.

**Cependant**, à l'occasion d'une prochaine délibération en février, il sera possible que la commune sur délégation de la CCPG puisse assurer l'entretien des fossés et ravines et recevoir une compensation financière sur la base d'une convention qui doit être présentée à l'assemblée au prochain conseil.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à la majorité, (10 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) le Procès-Verbal de mise à disposition des ouvrages d'eaux pluviales, cependant elle souhaite continuer à assurer l'entretien du réseau sur la base de conditions qui seront précisées dans une convention et présentées lors du prochain conseil.**

**- Le point sur le dernier conseil communautaire. Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Lors de la séance du 21 décembre le conseil communautaire a traité en autre points :

- Taxe d'aménagement répartie entre la commune et la CCPG
- Augmentation du personnel de la CCPG qui passe de 129 à 174 (suite à la prise des nouvelles compétences)
- Projet de passage en communauté d'agglomération
- Débat sur le PADD du PLUih et du SCoT

**- Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table :

Monsieur François BEAUDET fait le point sur la réunion du 15 décembre dernier avec Monsieur Johann ROSSET. La réunion a porté sur la présence de chevaux au niveau de la Vesancière. Une réponse sera arrêtée fin janvier.

**DIVERS**

**Suite du projet de desserte forestière Rapporteur François BEAUDET**

Rappel : L'ONF et la commune de Divonne les Bains souhaitent mettre en place une desserte forestière qui aboutissait sur la commune de Vesancy. Monsieur Beudet fait le point sur la réunion du 11 décembre : d'autres solutions qui évitent le passage sur la commune de Vesancy sont étudiées.

**-Demande du club modéliste du Pays de Gex Rapporteur Pierre BATARD**

Le Club modéliste du Pays de Gex a sollicité la commune pour s'adonner à la pratique du vol sur le site du Mont tout en participant à la protection et l'entretien de ce site.

Trois demandes sont formulées :

- Signature d'une convention d'utilisation de ce site.
- Autorisation de poser un panneau informatif sur le bon usage de la pente et le respect environnemental.
- Autorisation de défricher quelques buissons et arbres dans la continuité de ce qui a été déjà fait (avec l'aide de M Alain TEPPE).

Situation :

Le terrain sur lequel le club de modélisme demande le développement de son activité se situe pour la grande partie sur la parcelle A 131 et une petite partie sur les parcelles A84 et A106 (voir emplacement requis). Ces parcelles ne se trouvent pas dans la réserve naturelle.

Cependant ces parcelles sont déjà sous convention avec l'EARL HOTELLIER, pour site de pâturage jusqu'au 31 décembre 2020 et la parcelle A106 est en régime forestier depuis 2017. D'autre part la parcelle A131 correspondrait au lieu d'atterrissage du « Vol libre gessien ».

Actions :

-Concernant la convention, la convention devra intégrer l'EARL HOTELLIER en signataire, et sa durée sera limitée dans un premier temps à l'échéance de la convention pâturage au 31 décembre 2020 et même l'ONF, si la zone de vol n'est pas modifiée.

-Concernant l'implantation d'un panneau, il convient d'avoir plus d'information sur le lieu

précis d'implantation et les dimensions du panneau.

-Concernant, le débroussaillage les conditions sont à en discuter.

**L'assemblée a pris note de ces demandes. Elle invite le Président du Club modéliste du Pays de Gex :**

- à revoir légèrement la zone d'envol, pour éviter la parcelle en régime ONF
- à prendre contact avec l'EARL HOTELLIER pour présenter les intentions du Club
- à prendre contact avec le Président du « Vol libre gessien » pour voir si les 2 activités sont compatibles sur cette zone du Mont.

**-Présence hebdomadaire d'un boulanger sur la commune**

A partir du lundi 15 janvier, la boulangerie SEGNERANDE de SEGNY sera présente sur la commune les lundi mercredi et vendredi sur la place du château ou dans l'annexe en cas de mauvais temps de 11h30 à 12h00. Vous seront proposés différents pains, des papettes sur commande, et de la presse (Dauphiné et Gessien).

**- Réunion d'information sur les actions de protection des amphibiens :**

Le jeudi 1<sup>er</sup> février à 18h30 dans la salle de l'ancienne cure se tiendra une réunion conduite par M Francisque BULLIFFON, chargé de mission biodiversité référent pour le département de l'Ain, avec pour thème les actions de protection des amphibiens.

**- Diverses informations.**

**- Le point sur la cérémonie des vœux du 7 janvier**

Cérémonie traditionnelle, en présence de nombreux élus, représentants de l'administration et Vesanciens. Principal sujet abordé : la future réhabilitation du château.

**- Proposition de modification horaire du début de séance des conseils municipaux**

Monsieur Hotellier sollicite l'assemblée pour porter à **20h00** (au lieu de 20h30) le début de séance des prochains conseils. **L'assemblée donne un avis favorable**

**Prochaines dates du conseil municipal à 20H00:** Mardis 06 février- 13 mars -3 avril-

Jeudi 03 mai –

Mardis 05 juin-03 juillet -04 septembre -02 octobre- 06 novembre-04 décembre

Fin du conseil : 22h50

Le Maire et Président de séance

  
Pierre HOTELLIER.

